

CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA MANCHE

Les cahiers d'acteurs

sur le projet de ligne à très haute tension Cotentin-Maine



Chambre d'agriculture de la Manche

Maison de l'Agriculture
Avenue de Paris
50009 Saint-Lô Cedex
Tel. 02 33 06 48 48
Fax 02 33 06 49 99

accueil@manche.chambagri.fr
Contact : Hugues LALLEMENT



Le département de la Manche a été choisi pour l'implantation d'un réacteur de nouvelle génération, E.P.R., sur le site nucléaire de FLAMANVILLE. Un tel projet nécessite la distribution de l'électricité avec la création de lignes à très haute tension (THT). Leur impact sur le milieu rural suscite des questions et parfois des inquiétudes auxquelles il est essentiel que les pouvoirs publics et les promoteurs du projet répondent.

Par sa participation au débat public, la Chambre d'Agriculture de la Manche entend contribuer à l'intérêt général tout en défendant au mieux l'activité des exploitants agricoles. Son expérience des grands chantiers d'infrastructures routières lui seront utiles pour accompagner ce nouveau projet.

En ce sens, la Chambre d'Agriculture exprime dans le présent document un certain nombre de remarques relatives à l'ensemble des équipements de transport du courant électrique, du lieu de sa production jusqu'au lieu de consommation. Elles concernent autant les infrastructures nouvelles que les lignes qui seraient réutilisées.

Dans le cadre du débat public
organisé par la

cndp
Commission particulière
du débat public
THT Cotentin - Maine

L'agriculture

L'agriculture met en valeur 473.000 hectares sur les 599.000 que compte le département. La prairie occupe les 2/3 de la surface agricole. Les surfaces en herbe sont le produit de l'histoire agricole puisque la Manche était en grande partie en labours au début du XX^{ème} siècle.

Même s'il s'est espacé dans le sud, le maillage bocager, constitué de 72.000 kilomètres de haies et de talus, reste dense et marque fortement le paysage manchois. L'implantation et la rénovation des haies se poursuit encore aujourd'hui et constitue un véritable aménagement du paysage. En parallèle, une politique incitative contribue au maintien du verger cidricole.

Comme ailleurs, la population agricole recule. Mais en 2003, sur les 15.000 exploitations agricoles, on dénombre encore 6.900 exploitations à titre principal qui cultivent en moyenne 57 hectares.

L'élevage domine avec 95 % des agriculteurs qui exercent une activité d'élevage. La production laitière concerne 81 % des exploitations avec une alimentation des bovins basée sur le pâturage des prairies, complétée l'hiver par du foin, de l'ensilage d'herbe et de maïs. Les productions de porcs et de volailles se sont surtout développées dans le sud du département.

Depuis une dizaine d'années, la mise en conformité des bâtiments aux nouvelles normes environnementales et la restructuration des élevages ont contribué à la modernisation des exploitations.

Il faut aussi noter la part de l'agriculture dans l'activité touristique par la préservation et l'entretien du bocage ou plus directement, en développant l'offre d'hébergements ruraux : gîtes, chambres d'hôtes, fermes auberges, produits du terroir...



Preserver l'environnement agricole et rural

Les lignes traversent les zones agricoles. Le choix de leur localisation doit prendre en compte toutes les composantes d'un espace rural caractérisé par un habitat dispersé.

Un choix de tracé judicieux

Tout en remplissant sa fonction au meilleur coût, le bon tracé est celui qui a le moindre impact pour les habitants, les activités socio-économiques, le paysage, ... Ainsi, la localisation des pylônes devra privilégier les limites des exploitations agricoles, les bordures des chemins et des routes, la périphérie des parcelles. Le couloir de lignes respectera le mieux possible le maillage bocager. Il s'éloignera des habitations et des bâtiments d'élevage. Le type de pylône retenu sera déterminé aussi en fonction de son emprise au sol et de son insertion paysagère.

La qualité de l'intégration paysagère des lignes est aussi un élément primordial. Elle concerne la situation des pylônes en évitant, par exemple, les lignes de crête, le milieu des parcelles agricoles. Elle suppose un travail global d'insertion paysagère par rapport aux plantations arbustives existantes ou



AGRICULTURE DE LA MANCHE

sur le projet de ligne à très haute tension Cotentin-Maine



à créer en cohérence avec le maillage bocager existant. Elle fera l'objet d'un diagnostic initial, d'une simulation paysagère puis, d'un suivi lors de la mise en œuvre. L'ensemble sera coordonné avec les actions des A.S.L. de boisement (Associations Syndicales Libres), très actives sur le département. Les aménagements peuvent se situer à proximité des lignes THT ou être proches des habitations de sorte qu'aucun habitant ne dispose d'une ligne électrique comme unique perspective paysagère. Un effort particulier sera demandé là où il existe une activité touristique.

Les postes relais constituent des emprises importantes dont l'impact est loin d'être négligeable. Leur situation sera étudiée par rapport à leur perception visuelle. Ils seront situés de sorte à ne pas perturber le fonctionnement des exploitations agricoles et morceler le parcellaire.

Chaque fois qu'il sera nécessaire, la S.A.F.E.R. sera sollicitée pour intervenir dans des réaménagements fonciers.

Afin d'identifier toutes les incidences des lignes par rapport au territoire rural, la Chambre d'Agriculture demande qu'une étude agricole complète soit réalisée au préalable sur l'ensemble du linéaire qui accueillera les lignes THT. Cet état des lieux initial constituera une base de travail lors des concertations ultérieures entre RTE et les acteurs locaux.

Les travaux de construction

Les travaux de construction mobilisent des moyens importants qui utilisent des pistes nouvelles en dehors des voies de communication existantes. Un certain nombre de points doivent être respectés par RTE et par les entreprises qui participent aux différents chantiers. Les animaux d'élevage doivent être maintenus en toutes circonstances dans les pâturages pour éviter les divagations, causes d'accidents. Il est utile de prévoir la suspension des travaux lorsque les intempéries l'exigent. Les dégâts aux cultures, aux sols, aux haies et talus, aux accès et chemins d'accès sont réparés et indemnisés, conformément au protocole national.

La phase est délicate et une concertation au plus près du terrain sur l'état d'avancement des travaux est souhaitable pour limiter les problèmes particuliers.

Les compensations

Les protocoles nationaux sur "les dommages instantanés" et "les dommages permanents" visent à réparer les dommages occasionnés par les travaux ou par la gêne provoquée par la présence permanente d'une ligne aérienne.

Les constats qui ont guidé la rédaction des protocoles sont surtout attachés aux cultures. Une adaptation locale aux régions d'élevage apparaît nécessaire. Il en est de même pour les vergers ou les cultures spéciales telles que le maraîchage.

D'autres interventions seront à étudier pour compenser la dévaluation du patrimoine foncier ou des immeubles. Les règles de participation de RTE à la mise aux normes électriques des exploitations agricoles doivent être discutées car la mise aux normes découle directement du passage de la ligne THT. L'effacement des réseaux basse tension en compensation des nouvelles lignes, doit être considéré dans des secteurs fortement impactés....

La Chambre d'Agriculture demande qu'une commission composée de RTE

et de la profession agricole soit constituée dès maintenant pour échanger et résoudre les difficultés relatives à la présence de lignes THT. Elle pourra associer d'autres partenaires autant que de besoin. Ainsi par exemple, la commission s'appuiera sur la DDAF afin de traiter des incidences des travaux de construction et d'entretien des lignes sur les réglementations en matière d'agriculture. Ils étudieront ensemble les conséquences du passage des lignes sur le respect des clauses de la Politique Agricole Commune, les Contrats Territoriaux d'Exploitation, les Contrats Agriculture Durable et de toutes les autres conventions relatives à la gestion des terres (jachères, bandes enherbées, couverture des sols, agriculture biologique, modification des plans d'épandage des effluents d'élevage...).

L'entretien des lignes THT

L'entretien régulier des lignes THT fera l'objet d'une communication locale. Les travaux d'entretien doivent, autant que possible, être réalisés dans des conditions qui réduisent les dégâts sur les cultures.

L'élagage des haies doit être programmé selon un calendrier diffusé aux communes concernées et aux organisations professionnelles agricoles. Quelle que soit l'entreprise qui effectue les travaux, elle doit respecter un cahier des charges précisant les modalités des tailles tant en matière de paysage que de conduite des travaux ou de gestion des résidus de taille.

La communication

La Chambre d'Agriculture considère que la communication est un élément déterminant dans la conduite de ce dossier. RTE devra continuellement informer les riverains, les utilisateurs du territoire et les élus locaux tout au long du déroulement des phases du projet. Un volet traitera des mesures de sécurité lors des travaux agricoles et autres à proximité des lignes : clôtures électriques ou non, utilisation des matériels agricoles, constructions, entretien des haies,...

L'impact des lignes électriques sur les activités d'élevage

■ Il arrive que de faibles tensions et courants parasites se produisent dans des structures métalliques présentes dans les bâtiments d'élevages telles que des barrières, des mangeoires, des cornadis, des salles de traite, des bétons ferrailés, ... Leur effet peut altérer le bien être des animaux et avoir des conséquences négatives sur la production des élevages. Les faits sont connus et les solutions techniques existent.



■ Un second phénomène suscite toujours de nombreux débats. Il s'agit de l'incidence des lignes THT sur la production de champs électromagnétiques par induction de courants sur l'état de santé des animaux d'élevage. Les résultats des études entreprises sont souvent contradictoires et n'ont apporté, jusqu'ici, aucune explication scientifique. Le Conseil Supérieur d'Hygiène Publique de France, interrogé sur le sujet, considère dans son avis qu'il n'y a pas de preuve de la nocivité des champs magnétiques d'extrêmement basse fréquence sur la santé de l'animal. Toutefois, le C.S.H.P.F. préconise une approche de précaution et recommande entre autre d'encourager la mise en œuvre d'études expérimentales sur des animaux visant à déterminer le mécanisme des effets biologiques potentiels et d'étudier l'intermittence de l'exposition dans la réponse biologique.



Pour éviter les préjudices et limiter les éventuels litiges, la Chambre d'Agriculture demande que RTE :

- ne positionne aucune ligne THT en surplomb ou à proximité de tout bâtiment agricole. En cas d'impossibilité, RTE devra prendre en charge le déplacement des bâtiments comme c'est le cas lors d'investissements routiers ;
- finance la réalisation de diagnostics zootechniques, sanitaires et électriques pour les élevages proches de la ligne THT et avant sa construction. Ils constitueraient l'état initial de référence en cas de problèmes ;
- finance les travaux d'une unité de recherche officielle chargée d'étudier les incidences des lignes THT sur la santé et les performances des animaux conformément à l'avis de la C.S.H.P.F. La Chambre d'Agriculture suggère que le site expérimental soit construit à proximité d'une ligne THT existante et indépendante de l'actuel projet.

Les cahiers d'acteurs

Dans le cadre du débat public organisé par la CPDP THT Cotentin - Maine
Esplanade de la Gare - Chemin du Halage - BP 40326 - 50006 Saint-Lô cedex
tél. 02 33 05 71 40 - Fax 02 33 05 03 68

Courriel : contact@debatpublic-THTcotentin-maine.org

www.debatpublic-THTcotentin-maine.org

Crédits photos : Chambre d'agriculture de la Manche, CPDP THT Cotentin-Maine - Imprimerie Corlet

Octobre 2005